



Liberté Égalité Fraternité

Caen, le 19 octobre 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - Covid-19: point de situation en Normandie

SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE

Un taux d'incidence régional qui augmente de nouveau après une période de stagnation

Au 19 octobre, le taux d'incidence augmente de +27,6% par rapport à la semaine passée pour s'établir à 30,33, contre 23,55 lors du dernier point de situation. La Normandie semble amorcer une phase de croissance depuis plusieurs jours. A l'exception du département de l'Orne, tous les départements présentent une augmentation de leur incidence. L'Eure affiche l'incidence la plus élevée (40,12 cas pour 100 000 habitants, soit une augmentation de 54,5% en une semaine).

Normandie: + 27,6 % (taux d'incidence SPF du 10/10 au 16/10: 30,33) Calvados: + 21,4 % (taux d'incidence SPF du 10/10 au 16/10: 34,42) Eure: + 54,5 % (taux d'incidence SPF du 10/10 au 16/10: 40,12) Manche: + 24,6 % (taux d'incidence SPF du 10/10 au 16/10: 14,5) Orne: - 9,6 % (taux d'incidence SPF du 10/10 au 16/10: 27,1)

Seine-Maritime: + 28,7 % (taux d'incidence SPF du 10/10 au 16/10: 30,3)

Comme sur le reste du territoire, la circulation du virus donne des signes de reprise en Normandie. Dans ce contexte, restons vigilants : le respect des gestes barrières est essentiel, notamment en présence de personnes fragiles ou en cas d'interaction avec plusieurs personnes dans des lieux clos : port du masque, lavage des mains, limitation des interactions sociales, aération régulière des locaux.

Baisse de l'activité hospitalière liée au Covid

La situation observée dans la Région reste à ce jour sans impact sur l'offre de soins hospitalière. Au 18 octobre, 307 personnes hospitalisées (contre 320 la semaine dernière) sont atteintes de la COVID-19 dont 18 en réanimation (contre 28 lors du dernier point de situation).

Un taux de positivité stable

Entre le 10 et le 16 octobre, 108 125 personnes ont été testées dont 1 002 (778 la semaine précédente) ont présenté un résultat positif. Le taux de positivité s'établit à 0,9% (contre 0,7% la semaine précédente).

Évolution de la prise en charge des tests de dépistage de la COVID depuis le 15 octobre 2021

Comme annoncé par le Président de la République le 12 juillet dernier, la fin de la gratuité générale des tests de dépistage de la Covid-19 a été mise en œuvre le 15 octobre 2021. Depuis cette date, les tests RT-PCR et les tests antigéniques ne sont plus systématiquement pris en charge par l'Assurance maladie comme c'était le cas depuis le début de la crise sanitaire. Le Gouvernement continue ainsi à encourager à la vaccination, qui constitue la meilleure façon de se protéger et de protéger les autres et la clé de la sortie durable de crise.

Les effets de cette politique du Tester-Alerter-Protéger, renforcés par les mesures mises en œuvre au cours de l'été, et les progrès de la campagne vaccinale, permettent aujourd'hui d'adapter la stratégie de dépistage. Dans ce cadre, seuls les tests réalisés dans un but de dépistage sont désormais pris en charge par l'Assurance maladie afin de préserver un dispositif fiable de surveillance de l'épidémie, d'assurer une détection et une prise en charge rapide des cas et de détecter les nouveaux variants d'intérêt. Les tests réalisés en vue d'obtenir un passe sanitaire sont devenus payants.

Depuis le 15 octobre 2021, afin de maintenir un accès facilité au dépistage pour les personnes symptomatiques ou contact à risque, continuent à bénéficier d'une prise en charge les personnes :

- ayant un schéma vaccinal complet ou une contre-indication à la vaccination;
- mineures;
- identifiées dans le cadre du contact-tracing fait par l'Assurance maladie ;
- concernées par des campagnes de dépistage collectif, organisées par l'Agences régionale de santé ou au sein des établissements de l'éducation nationale par exemple;
- présentant une prescription médicale;
- ayant un certificat de rétablissement de moins de six mois.

Dans ce contexte, les opérations éphémères organisées par l'ARS Normandie sont plus que jamais réservées aux bassins de vie marqués par des taux d'incidence élevés, afin de casser au plus tôt les chaînes de transmission du virus.

VACCINATION

La Normandie mobilisée pour la vaccination

La vaccination, marquée aujourd'hui par la campagne de rappel, se poursuit à rythme soutenu en Normandie. Avec 5 223 128 injections réalisées au 17 octobre (2 689 608 primo-injections et 2 631 268 vaccinations complètes), la région affiche un taux de primo-injections de la population éligible de 85,8% et un taux de vaccination complète à 84.2% (10/10 - Source ARS / croisement si-vaccin-covid/SNDS).

Ces deux taux continuent d'être supérieurs aux moyennes nationales (80,1% pour les primo et 78,4% pour les schémas complets), et le rythme de la semaine écoulée est en Normandie le plus soutenu de France.

Un renforcement de la place des professionnels de ville permettant d'adapter l'organisation de la campagne vaccinale sur les territoires

Pour améliorer encore le taux de vaccination des Normands et accélérer la campagne de rappel en cours, l'ARS et les préfectures, en lien avec l'ensemble des acteurs de terrain, en centre de vaccination, en ville, en aller-vers, font évoluer l'offre vaccinale au regard de la demande, tout en maintenant une bonne accessibilité à la vaccination sur chaque territoire. Il s'agit :

- de renforcer la place des soins de ville (peuvent vacciner en ville: pharmaciens, médecins, infirmiers, sagesfemmes, chirurgiens-dentistes, laboratoires de biologie médicale (LBM) et services de santé universitaires (SSU));
- d'adapter les organisations des centres au regard de l'activité (amplitudes horaires par exemple);
- tout en étant en mesure, si besoin, d'augmenter de nouveau les capacités des centres à leur niveau antérieur.

4 506 professionnels de ville sont mobilisés pour la vaccination en Normandie.

L'ensemble des informations relatives au renforcement de la place des professionnels de ville et à l'adaptation de l'organisation de la campagne vaccinale sont accessibles dans <u>ce communiqué paru le 18/10</u>.

La campagne de rappel vaccinal bat son plein

Tous les 65 ans et plus sont concernés par l'administration d'une dose de rappel pour maintenir leur protection vaccinale, de même que tous les professionnels exerçant dans le champ de la santé et du médico-social. Avec une hausse de +19,5% en une semaine, (115 267 injections depuis le lancement de la campagne de rappel), la Normandie est la région qui connaît la hausse la plus importante des injections de doses de rappel.

Cependant, cette dynamique doit s'intensifier : se faire administrer le rappel dès qu'on est éligible, c'est se protéger. Dans le détail, les conditions du rappel vaccinal sont les suivantes :

- 6 mois après la dernière injection du schéma initial :
 - Les résidents des EHPAD et des USLD;
 - Les personnes de plus de 65 ans vivant à domicile;
 - o Les personnes à très haut risque de forme grave;
 - Les personnes atteintes de comorbidité(s);
 - Les personnes sévèrement immunodéprimées (ces personnes peuvent recevoir le rappel à partir de 3 mois après la dernière injection, sur avis médical);
 - o L'entourage d'une personne immunodéprimée;
 - Les professionnels des secteurs de la santé, du médico-social, du transport sanitaire de l'aide à domicile intervenant auprès de personnes vulnérables ou pompiers.
- 4 semaines après la dernière injection du schéma initial:
 - o Les personnes ayant reçu le vaccin Janssen.

Le rappel vaccinal se fait uniquement avec le vaccin Pfizer-BioNTech, quel que soit le vaccin utilisé précédemment. Pour tous ces publics (hors résidents des EHPAD et des USLD pour qui la campagne de rappel a débuté misseptembre directement au sein des établissements), la vaccination est possible en centre de vaccination ou auprès d'un professionnel de ville.

Pour favoriser la synergie des campagnes de vaccination de rappel contre la Covid-19 et de vaccination contre la grippe et ainsi assurer un haut niveau de protection pour les populations les plus fragiles, il est possible d'injecter concomitamment le vaccin antigrippal et le vaccin anti-Covid-19.

Pour connaître les possibilités de vaccination à proximité de chez soi : <u>www.normandie.ars.sante.fr</u> et <u>www.sante.fr</u>

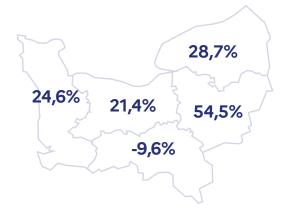
CIRCULATION DU VIRUS

• Taux d'incidence - données Santé publique France

Retrouvez les données publiées par Santé publique France en cliquant ici.

• Taux d'incidence - dynamique de l'épidémie (variation hebdomadaire*)





• Nombre de reproduction effectif (R0)



Le nombre de reproduction effectif (R0) correspond au nombre moyen de personnes qu'une personne malade va contaminer (lorsque le R0 est supérieur à 1, il s'agit du seuil de vigilance; au-delà de 1,5, c'est le seuil d'alerte qui est atteint).

Variants

<u>A noter</u> : de nouvelles modalités de suivi et de criblage, autour des mutations significatives et non plus des variants sont en cours de déploiement. Les mutations recherchées dans un premier temps seront « E484K », « 484Q » et « L452R ».

Plus d'infos sur le suivi des variants : cliquez ici.

Clusters





	Total	EHPAD	Etab. Handicap	Etab. de santé	Etab. Scolaire et universitaire	Milieu professionnel	Sphère privée	Autres
Normandie	18	-	1	2	9	4	2	
Calvados	3	-	-	-	2	1	-	-
Eure	2	-	-	1	1	-	-	-
Manche	1	-	1	-	-	-	-	-
Orne	3	-	-	-	2	1	-	-
Seine-Maritime	9	-	-	1	4	2	2	-

ACTIVITÉ HOSPITALIÈRE au 18.10.2021





• Taux d'occupation



Tensions hospitalières sur les lits de réanimation (patients Covid) / <u>Capacité initiale</u>

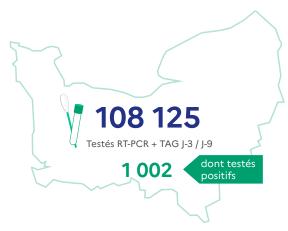


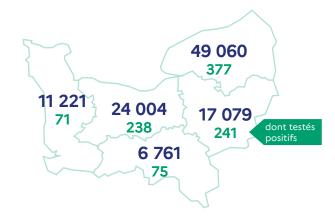
Tensions hospitalières sur les lits de réanimation (patients Covid) / <u>Capacité opérationnelle</u>

• Les tensions hospitalières sur les lits de réanimation correspondent au taux moyen d'occupation des lits de réanimation par des patients atteints de COVID-19 par rapport à la capacité initiale en réanimation, par région (entre 40 et 60 %, il s'agit du seuil de vigilance ; au-delà de 60 %, c'est le seuil d'alerte qui est atteint).

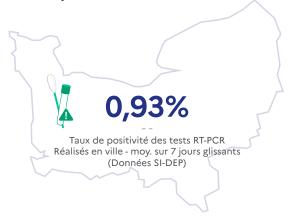
	Hospit.	dont réa.	Retours à domicile depuis le début de l'épidémie	Décès à l'hôpital depuis le début de l'épidémie	
Normandie	307	18	15 664	3 538	
Calvados	32	3	2 963	643	
Eure	72	-	2 062	510	
Manche	65	2	1 626	393	
Orne	28	3	1 792	361	
Seine-Maritime	110	10	7 221	1631	

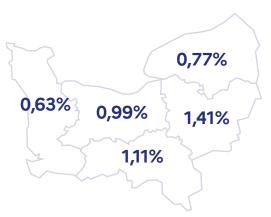
Depuis le début de l'épidémie, on estime à 4 479 le nombre de personnes porteuses du coronavirus COVID-19 décédées en Normandie (à l'hôpital et en EHPAD).











[•] Le taux de positivité des tests RT-PCR correspond au taux de positivité des prélèvements virologiques réalisés dans chaque département sur 7 jours glissants (entre 5 et 10 %, il s'agit du **seuil de vigilance**; au-delà de 10 %, c'est le **seuil d'alerte** qui est atteint)

VACCINATION au 17.10.2021





